

RCS : ST BRIEUC

Code greffe : 2202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST BRIEUC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00943

Numéro SIREN : 789 947 496

Nom ou dénomination : VERANDALINE HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2018 sous le numéro de dépôt 4073

Comptes Annuels

SAS VERANDALINE HOLDING

ZONE ARTISANALE DE KERJOLY

22320 LE HAUT CORLAY

Exercice du : 01012017 au 31122017

APE : 6420Z

SIRET : 78994749600012

cert: Fics sincères et vérifiables.

F. Leduc le 22/06/2018



Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2017			31/12/2016
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	2 656	537	2 119	
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	292 701	3 198	289 504	161 735
	Constructions	1 900 476	332 377	1 568 099	1 090 165
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	6 502	2 100	4 402	
	Immobilisations en cours	49 470		49 470	21 025
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	16 703 673		16 703 673	16 702 273	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (II)		18 955 478	338 211	18 617 266	17 975 197
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	14 040		14 040	
CREANCES (3)					
Créances clients et comptes rattachés	314 797		314 797	296 123	
Autres créances	357 470		357 470	153 106	
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	101 847		101 847	155 957	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	19 969		19 969	27 048
	TOTAL (III)	808 123		808 123	632 234
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		19 763 600	338 211	19 425 389	18 607 432

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2017	31/12/2016
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	2 000 000	2 000 000
	RESERVES		
	Réserve légale	200 000	200 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	6 157 977	5 450 157
	Résultat de l'exercice	1 057 166	707 820
Subventions d'investissement	98 210		
Provisions réglementées	813 013	651 719	
	Total des capitaux propres	10 326 366	9 009 696
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	6 374 512	6 948 173
	Emprunts et dettes financières divers	2 349 847	2 344 861
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 929	144 145
Dettes fiscales et sociales	263 107	160 555	
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	35 629		
Produits constatés d'avance (1)			
	Total des dettes	9 099 023	9 597 735
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	19 425 389	18 607 432
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	1 057 165,53	707 820,24
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		3 939 167	3 794 355
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		15	3 892

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2017

31/12/2016

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	1 405 569		1 405 569	1 249 070
	Montant net du chiffre d'affaires	1 405 569		1 405 569	1 249 070
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			1 815	1 760
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			19 600	23 300
	Autres produits			25 297	2
		Total des produits d'exploitation (1)			1 452 282
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			234 256	221 355
	Impôts, taxes et versements assimilés			36 612	46 668
	Salaires et traitements			601 814	508 617
	Charges sociales du personnel			242 414	203 645
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			86 937	72 391
	- charges d'exploitation à répartir				
Dotations aux dépréciations :					
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			148	27	
	Total des charges d'exploitation (2)			1 202 181	1 052 702
RESULTAT D'EXPLOITATION				250 101	221 430

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2017

31/12/2016

RESULTAT D'EXPLOITATION		250 101	221 430
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	1 220 731	1 301 196
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		1 433
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 092	477 318
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		1 223 823	1 779 947
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	216 969	1 012 694
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		216 969	1 012 694
RESULTAT FINANCIER		1 006 854	767 253
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		1 256 954	988 683
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	1 790	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		1 790	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	41 935	118 565
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	161 294	162 298
	Total des charges exceptionnelles		203 229
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(201 439)	(280 863)
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		(1 650)	
TOTAL DES PRODUITS		2 677 895	3 054 079
TOTAL DES CHARGES		1 620 729	2 346 259
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 057 166	707 820
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées		1 223 790	1 302 557
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées		45 395	26 268

VERANDALINE HOLDING

Société par Actions Simplifiée au capital de 2.000.000 Euros
Siège social : Zone artisanale de Kerjoly – 22320 LE HAUT CORLAY
789 947 496 RCS SAINT BRIEUC
Siret : 789 947 496 000 12

**PROJET DE DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017
PROPOSEE A L'ASSOCIEE UNIQUE LE 22 JUIN 2018**

- QUATRIEME DECISION -

L'Associée Unique décide d'affecter le **bénéfice net comptable** de l'exercice clos le **31 décembre 2017** s'élevant à **1.057.165,53** Euros au poste « Report à Nouveau ».

Nous vous rappelons par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au titre des trois précédents exercices clos :

- Exercice clos le 31/12/2014 : Néant.
- Exercice clos le 31/12/2015 : Néant.
- Exercice clos le 31/12/2016 : Néant.

Le Président



VERANDALINE HOLDING

Société par Actions Simplifiée au capital de 2.000.000 Euros
Siège social : Zone artisanale de Kerjoly – 22320 LE HAUT CORLAY
789 947 496 RCS SAINT BRIEUC
Siret : 789 947 496 000 12

**DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017
VOTEE PAR L'ASSOCIEE UNIQUE LE 22 JUIN 2018**

Le Président rapporte ci-dessous la décision adoptée par l'Associée unique dans le cadre de ses **Décisions Ordinaires** du **22 juin 2018** :

- QUATRIEME DECISION -

L'Associée Unique décide d'affecter le **bénéfice net comptable** de l'exercice clos le **31 décembre 2017** s'élevant à **1.057.165,53** Euros au poste « Report à Nouveau ».

Nous vous rappelons par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au titre des trois précédents exercices clos :

- Exercice clos le 31/12/2014 : Néant.
- Exercice clos le 31/12/2015 : Néant.
- Exercice clos le 31/12/2016 : Néant.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.


Le Président

VERANDALINE HOLDING

Siège social : ZA de Kerjoly - 22320 Le Haut Corlay
Société par actions simplifiée au capital de 2 000 000 euros

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2017

COREVISE

26, rue Cambacérés
75 008 Paris
France

Tél.: +33 (0) 147 63 67 00
Fax: +33 (0)147 63 69 00

www.rsmfrance.fr

VERANDALINE HOLDING

Siège social : ZA de Kerjoly - 22320 Le Haut Corlay
Société par actions simplifiée au capital de 2 000 000 euros

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Associé Unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Verandaline Holding relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'évaluation des titres de participation a été effectuée en conformité avec la méthode d'estimation décrite dans la note de l'annexe intitulée "Immobilisations" qui indique une valorisation par ligne de titres en fonction de la valeur d'inventaire dès lors que celle-ci devient inférieure au coût d'acquisition. Nous avons examiné le caractère approprié de cette méthode et apprécié le caractère raisonnable des modalités retenues pour estimer la valeur d'inventaire de chaque ligne de titres.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Associé Unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'Associé Unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



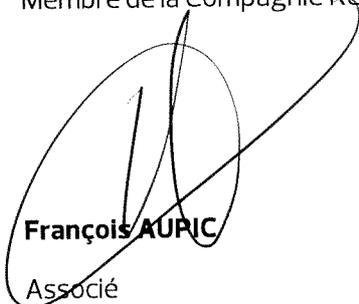
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 5 juin 2018

Le commissaire aux comptes

COREVISE

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



François AUPIC
Associé